

NOS REVENDICATIONS

Une augmentation uniforme de 60€ du salaire brut.

Parce que :

- c'est la garantie pour toutes et tous d'améliorer son niveau de vie qu'on soit en CDI ou en intérim
- le salaire actuel minimum est de 1701€, que le coût de la vie explose, que 1761€ brut c'est un minimum pour pouvoir payer l'essentiel.
- dans un climat d'attaques généralisées sur les garanties collectives, le salaire de base est aujourd'hui un rempart pour protéger les plus faibles
- les mesures individuelles à la tête du client ne touchent que 4 salariés sur 10

SALAIRE

Instauration d'un forfait 2x8 de 5,78% pour compenser les contraintes du poste du matin

Pour les 3x8 augmentation du forfait de 7,66% à 8,86% et de 9,05% à 11,95%

Pour les 21 postes augmentation du forfait de 26 à 27,24%

Parce que :

- la rotation en poste 2x8 est la seule sans forfait
- les études récentes montrent que le poste du matin impacte physiquement les salarié-e-s,
- depuis le passage au 35h les contraintes des salarié-e-s au forfait ne sont pas intégralement payées

FORFAIT

Passage de 15,4 à 16% de la prime d'ancienneté actuelle et augmentation de 1% par an sur l'ensemble de la carrière

Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base pour les ATAM

Parce que :

- aujourd'hui au-delà de la 16ème année d'ancienneté le pourcentage de la prime n'évolue plus,
- elle constituerait pour les salarié-e-s une garantie d'évolution tout au long de la carrière
- le calcul de prime d'ancienneté des ATAM est actuellement basé sur le mini hiérarchique, c'est une discrimination et une perte de salaire

ANCIENNETÉ